

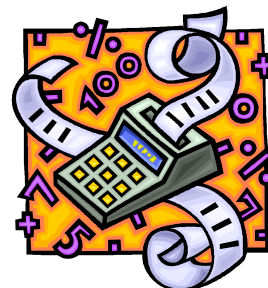
# L'ajustement des garanties de salaire sur le net habituel

PAIE - K

Le régime de cotisations applicable aux indemnités journalières de Sécurité Sociale fait que les salariés sont mieux payés lorsqu'ils sont malades que lorsqu'ils sont présents au travail.

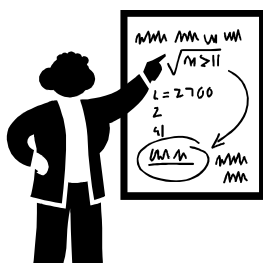
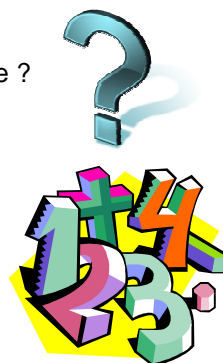
Pour éviter ces véritables «**primes à la maladie**», les conventions collectives, les accords d'entreprise, et la jurisprudence permettent dans de nombreux cas de limiter le niveau de maintien de salaire par la mise en œuvre de la garantie sur le net habituel.

Cette formation vous permettra d'être en mesure d'évaluer les impacts économiques et sociaux de ce dispositif, savoir déterminer le salaire à maintenir, brut ou net, calculer un salaire de référence tenant compte des primes, absences et autres variables de paie, et savoir adapter vos formules en tenant compte des évolutions réglementaires (CSG, autres cotisations salariales).



## Les questions que vous vous posez

- ▶ Pourquoi mon salarié gagne-t-il plus quand il est absent pour maladie ?
- ▶ Quels sont les éléments de rémunération à prendre en compte pour calculer le maintien de salaire ?
- ▶ Comment déterminer le salaire net habituel pour un salarié ayant une rémunération variable ?
- ▶ Sur le bulletin de salaire à quoi correspond « la garantie maintien du net » ?
- ▶ Peut-on vérifier le calcul du logiciel ?
- ▶ La réforme des IJSS va-t-elle avoir un impact sur le maintien du net habituel ?
- ▶ Quand peut-on appliquer le maintien du net ?
- ▶ Je pratique le maintien brut, est-ce que je peux changer de méthode pour appliquer le maintien du net ?
- ▶ ...

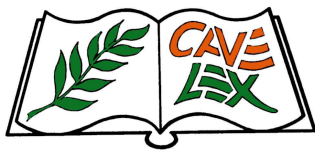


Cette formation répond à vos questions !!!

Le plus Cave Lex

Une succession d'exercices va permettre de bien cerner tous les problèmes qui se posent selon les situations (salaire sur ou sous plafond, primes, absences, régularisations de cotisations, IJ supérieures au salaire habituel, ...).

Les stagiaires vont reconstituer les formules de calcul, ce qui leur permettra de les adapter dans leur entreprise à chaque changement de réglementation.



# L'ajustement des garanties de salaire sur le net habituel

PAIE – K

## Objectifs de la formation

- ▶ Éviter que les salariés ne soient mieux payés lorsqu'ils sont malades que lorsqu'ils travaillent
- ▶ Être en mesure d'évaluer les impacts économiques et sociaux de ce dispositif
- ▶ Savoir déterminer le salaire à maintenir, brut ou net, et calculer un salaire de référence tenant compte des primes, absences et autres variables de paie
- ▶ Être en mesure d'adapter ses formules en tenant compte des évolutions réglementaires
- ▶ Examiner plusieurs solutions et rechercher la formule la plus appropriée pour l'entreprise

## Public

Responsables et membres du service paie et du service du personnel ayant en charge la gestion des garanties de salaire,

Responsables du SIRH et chargés d'études informatiques.

## Niveau et pré-requis

Expertise. Maîtriser les calculs de paie, avoir suivi la formation « la gestion des indemnités journalières de sécurité sociale » ou en maîtriser les mécanismes.

## Durée

1 jour (7 heures)

## Tarifs

890 €uros HT

## Programme de la formation

### Le positionnement du problème

L'origine du problème : le fait que les IJSS ne sont pas soumises à cotisations  
Le choix entre garantie sur le brut ou garantie sur le net  
Les textes  
La jurisprudence  
La doctrine juridique  
L'impact des éléments variables pour déterminer  
Le salaire à maintenir  
L'incidence de la CSG/CRDS sur les IJSS  
Les cas particuliers : IJ supérieures au salaire habituel, net à payer négatif  
Les récentes décisions de jurisprudence

### Les deux niveaux possibles d'ajustement

L'ajustement au niveau du net  
L'ajustement en diminution du salaire brut  
La préconisation de l'ACOSS  
Les risques d'évolution administrative

### Les formules ACOSS

La solution des coefficients : les 3 formules  
Les formules en valeurs cumulées  
La procédure d'automatisation de ces formules

### Les limites des formules

CSG, CRDS, GMP  
Tranche C,  
Maintien partiel  
Les limites des formules dues à la complexité des cotisations: les changements de taux en cours d'année  
Les différences d'assiette, ...

### La solution par itérations convergentes

Simuler le net de référence  
Simuler des montants d'ajustement  
Les caractéristiques techniques

### Le bilan

La présentation sur le bulletin de paie  
Le démarrage en cours d'année  
Les avantages et inconvénients de chaque solution  
L'économie réalisée, selon le taux d'absentéisme et la structure de la rémunération de l'entreprise  
La solution la plus conforme à ses besoins et à ses moyens

### Point d'actualité sociale

Les projets d'évolutions légales et réglementaires

## Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises.

**Intervenant :** formateur spécialiste en paie et GRH.

Formation inter entreprises : effectif de 6 à 12 personnes.

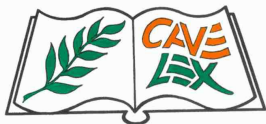
**Les participants sont priés de se munir d'une calculatrice.**

## Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.



# Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal  
75015 Paris

**L'entreprise :** .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... SIRET : .....

Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M. ....

: ..... Fax : .....  e-mail : .....

## Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail
				téléphone portable*

\* le téléphone portable permet au formateur de prévenir le participant en cas d'incident de dernière minute (ex. problème de transport)

**à la formation intitulée :** L'ajustement sur le net habituel

Durée :  jour(s) soit  heures Lieu \* :  Paris  Lyon  Nantes  Autre : .....

Date de début de la formation :  Date de la fin de la formation :

Nature (Cocher la case correspondante)  Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise  Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.  
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.  
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

## Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
890 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise :  par chèque joint  à réception de la facture

Adresse de facturation si différente : .....

Paiement par l'OPCA suivant : .....

Règlement par l'OPCA désigné ci-dessus, Cave Lex SAS agissant pour le compte de l'entreprise pour percevoir directement en son nom les sommes exposées par l'entreprise au titre du présent bon de commande.  
En cas de décision négative ou partielle de l'OPCA, le prix total indiqué ci-dessus ou la différence constatée entre ce montant et celui pris en charge par l'OPCA est dû par l'entreprise et payé à réception de facture.

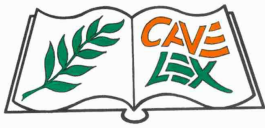
Adresse : .....  
Code Postal : .....  
Ville : .....  
Personne gérant le dossier de l'entreprise  
Prénom et Nom : .....  
Téléphone : .....

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente de Cave Lex.

<http://www.cavelex.com/pdf/CGVCaveLex.pdf>

Cachet de l'entreprise

Fait à : ..... Le : ... / ... / 20 .....  
Nom et qualité du signataire : .....  
Signature : .....



## Conditions générales de vente des prestations de formation

**Cave Lex S.A.S**  
27 bis avenue de Lowendal  
75015 Paris

Les conditions détaillées ci-dessous concernent les prestations de formation organisées par Cave Lex. Dans l'hypothèse où Cave Lex serait contrainte à les faire évoluer, celles-ci seraient sans délai et par tout moyen, portées à la connaissance des intéressés.

### 1. Condition d'inscription

#### 1.1 Actions de formation inter-entreprises

Chaque demande d'inscription à l'une des prestations de formation inter-entreprises nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné à Cave Lex, 27 bis avenue de Lowendal, 75015 Paris - Courriel :

[forhmaction@cavelex.com](mailto:forhmaction@cavelex.com)

À l'issue de la procédure de chaque inscription, le client (acheteur, participant ou stagiaire) reçoit une facture valant convention de formation. Pour être enregistrée définitivement, chaque inscription est conditionnée à l'acceptation sans réserve des présentes conditions par le client (acheteur, participant ou stagiaire), ainsi qu'à la réception du paiement correspondant à la prestation.

Chaque personne inscrite, dans la limite des places disponibles, reçoit à l'adresse courriel indiquée lors de sa demande d'inscription, le programme de la prestation de formation choisie.

#### 1.2 Actions de formation sur mesure ou intra-entreprise

Pour les formations sur mesure ou intra-entreprise, une convention de formation est signée entre Cave Lex et l'acheteur, et peut prévoir des conditions particulières.

### 2. Documents transmis en fin de formation

À l'issue de la prestation de formation, une facture acquittée et une attestation de présence sont adressées à l'acheteur (et/ou à l'organisme payeur désigné par le client), et une attestation de fin de formation est remise au participant.

### 3. Annulation

Cave Lex se réserve la possibilité, notamment en cas d'insuffisance de participants, d'annuler l'action de formation jusqu'à trois jours calendaires avant la date de début prévue. Dans ce cas, Cave Lex en informe par courriel chaque client, acheteur, participant ou stagiaire et rembourse le(s) paiement(s) effectué(s), sans autre indemnité.

En cas d'annulation d'inscription par le client, Cave Lex se réserve la possibilité de retenir le prix total :

en cas de demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation ;

ou en cas de demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courriel ([forhmaction@cavelex.com](mailto:forhmaction@cavelex.com)) reçues moins de deux jours calendaires avant le début de l'action de formation.

Les demandes d'annulation reçues entre 3 et 15 jours calendaires avant la date de début de l'événement entraînent le versement de frais de désistement d'un montant égal à 30 % du prix de la prestation.

### 4. Paiement

Les paiements par chèque ou virement bancaire doivent parvenir à Cave Lex dans un délai de dix jours calendaires suivant l'inscription et donnent lieu à l'envoi d'une confirmation d'inscription par courriel. A défaut de réception du paiement dans les délais, l'inscription pourra être annulée.

En cas de financement par un OPCA, le client doit faire parvenir à Cave Lex l'attestation de prise en charge et le montant de ladite prise en charge dans un délai de dix jours calendaires.

Toute question concernant la facturation devra être envoyée à l'adresse : [forhmaction@cavelex.com](mailto:forhmaction@cavelex.com)

### 5. Défaut de paiement

En cas de retard ou de défaut de paiement, des intérêts calculés selon les montants légaux et, le cas échéant, des frais de recouvrement, pourront être adjoints aux sommes dues.

### 6. Contentieux

En cas de litige, et à défaut d'accord amiable qui sera dans tous les cas recherché, seuls les tribunaux seront compétents en fonction de la nature et du montant en litige.

### 7. Propriété intellectuelle

Le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des documents distribués lors des actions de formation sans autorisation expresse préalable de Cave Lex, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition à des tiers par tous moyens.

### 8. Données personnelles

Le client, l'acheteur, ainsi que le participant ou le stagiaire disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet de Cave Lex, du service centralisant les inscriptions, ou des différents formulaires et notamment du bulletin d'inscription ou de la convention de formation remplis par le client. Il suffit d'adresser à Cave Lex un courrier postal ou courriel aux coordonnées figurant sur la facture.

Ces données personnelles sont utilisées par Cave Lex uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts pour lesquels Cave Lex peut avoir recours à des sous-traitants. Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.